



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 28 mai 2019

Opération de destruction de charbonnière illégale à Dzoumogné

Le 24 mai 2019, la Direction Départementale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) a procédé à la destruction d'une meule de charbonnage en cours de combustion de 60 m³, avec l'appui du Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie nationale (PSIG), à Dzoumogné, sur la commune de Bandraboua dans le cadre du plan d'actions de la Mission Inter-service de l'eau et de la nature de Mayotte (MISEN 976).

Des actions de surveillance sont régulièrement menées par les services de l'État. Elles visent à préserver l'environnement et à sanctionner toute action illégale constatée.



Contact presse

Préfecture de Mayotte, service communication interministérielle

Tél : 06 39 69 03 22 ou 06 39 63 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr